L'INFO UTILE NOUVEL INSTALLÉ MSA

Service Santé au travail

La visite médicale

santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore



Visite médicale

En tant qu'exploitant nouvel installé, je peux bénéficier gratuitement d'une visite médicale dans les 12 mois suivant mon installation si j'en fais la demande.

Après la première année de mon installation, je peux solliciter une visite médicale gratuite, uniquement dans les deux cas suivants :

- arrêt de travail dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- aménagement de poste dans le cadre du maintien en emploi

Contacter le service

- 02 97 46 56 38

Ille-et-Vilaine

- administratifst35.blf@portesdebretagne.msa.fr

Morbihan

- administratifst56.blf@portesdebretagne.msa.fr

Pour plus d'informations scannez le QR code

Plus d'infos

MSA Portes de Bretagne – Novembre 2026 – Illustrations : Magnific